



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Communication

Hôtel de Matignon, le 09 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement publie la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027

Le Gouvernement adopte ce jeudi 9 mars sa Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, qui donne le cadre stratégique de l'action des années à venir. Elle sera complétée de plans et programmes opérationnels, nationaux et locaux, établis en concertation avec les professionnels, les élus et partenaires locaux.

Donner à chacun la liberté de choisir

La première orientation de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 est de **doter chacun de la liberté de choisir**. Cette liberté exige d'abord de disposer des compétences psychosociales permettant d'éviter des comportements à risque. Concrètement, cela signifie que **la prévention et l'éducation sont une priorité en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives**.

Les pouvoirs publics doivent s'assurer que les citoyens disposent d'informations sur les risques qui soient basées sur les connaissances scientifiques, à distance des positions idéologiques et des intérêts financiers. Les risques liés à l'usage du cannabis ou à celui de la cocaïne, comme à ceux causés par une consommation excessive d'alcool, restent notamment encore trop méconnus.

Accélérer la protection, notamment des mineurs, dans les milieux de vie

C'est d'abord au sein des familles que les pratiques d'initiation à l'alcool et aux jeux d'argent et de hasard doivent reculer, en sensibilisant l'entourage

familial aux risques auxquels les enfants sont ainsi exposés. Un **meilleur respect de l'interdiction de vente aux mineurs** de l'alcool, de tabac et de jeu d'argent et de hasard contribuera aussi à cette mise à distance des produits.

En milieu professionnel, l'objectif est de s'assurer que les environnements de travail soient protecteurs et qu'ils ne génèrent pas de pratiques addictives.

Une attention particulière sera aussi portée aux établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux établissements de l'enseignement supérieur et de formation. **Le Gouvernement lance ce jour un appel à manifestation d'intérêt** à destination des opérateurs de la protection de l'enfance pour qu'ils puissent intégrer la prévention des conduites addictives dans les projets d'établissement et de service.

Activer l'ensemble des pistes d'action pour une stratégie coordonnée, et mise en œuvre sur l'ensemble du territoire

Pour atteindre les objectifs en matière de santé publique (notamment celui d'une « Génération sans tabac » d'ici 2032) en matière de lutte contre les pratiques addictives, de nombreux leviers de l'action publique sont mobilisés depuis 2018, afin d'agir autant et dans le même temps sur l'offre et la demande, que ce soit au niveau local, national ou international.

Tous les acteurs publics ont un rôle à jouer dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives. Leur intervention doit s'inscrire dans un cadre stratégique commun, détaillé sous forme d'orientations partagées, pour assurer la cohérence et donc l'efficacité de l'action publique globale.

Les préfetures de région ont élaboré des feuilles de route, en coordination avec les partenaires locaux dès 2018 : elles ont vocation à être renouvelées.

Dans la continuité du partenariat noué depuis 2018 avec l'Association des maires de France, les communes et inter-communalités sont invitées à poursuivre leur engagement aux côtés de l'Etat pour construire des projets locaux, à l'échelle de leur territoire. La MILDECA a ainsi lancé en janvier 2023 un quatrième appel à projets national qui leur est destiné.

La réussite de cette politique publique exige la mobilisation de tous, chacun ayant un rôle à jouer pour réduire les conséquences négatives des consommations à risque d'alcool, de tabac et de drogues et des usages problématiques de jeux d'argent et de hasard et d'écrans tant pour les individus que pour la société.

Retrouvez la stratégie sur le site de la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) : [en cliquant ici](#)

*L'enquête ESCAPAD sur les consommations régulières de drogues (alcool, tabac, cannabis) de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) montre une **baisse de tous les niveaux d'usage de drogues chez les jeunes de 17 ans** : en 2022, 15,6% des jeunes sont des fumeurs quotidiens de tabac (25,1% en 2017) ; l'usage régulier de cannabis a été quasiment divisé par deux, celui de l'alcool est en baisse ; l'usage des produits illicites autres que le cannabis diminue également. Toutefois, l'usage de la cigarette électronique augmente fortement.*

Ces chiffres témoignent d'une action volontariste des pouvoirs publics à la suite du plan national de mobilisation contre les conduites addictives 2018-2022, et confortent les objectifs de la politique gouvernementale de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Retrouvez les résultats complets de l'enquête de l'OFDT : www.ofdt.fr

Contact : 01 42 75 50 78/79

communication@pm.gouv.fr